

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 77/248 du 10 Mai 1977

Portant nomination à titre posthume  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT  
DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie ;

DE C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Camarade NGANDOU Noël, Elève Inspecteur de la Jeunesse et des Sports,  
Entraîneur de l'Equipe Renaissance Aiglons CARA - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits  
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /--

Fait à Brazzaville, le 10 MAI 1977

  
Colonel Joachim YHOMEY-OPANG